

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 26 octobre 2021 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2^e alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Jeanne Blackburn-Murray Geneviève Buteau-D'Eer Christine Doré Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Éric Bilodeau Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Jean-Charles Fortin Alexandre Lavoie Pascal Martel
------------------	--	-----	--

Sont également présents :

M ^{mes}	Isabelle Boivin, directrice Chantale Cyr, directrice générale
MM.	Jean-François Delisle, secrétaire général Martin Lapierre, directeur général adjoint

Est absent :

M. Jean Fortin-Simard

CA-2021-105

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. M. Jean-François Delisle confirme que le quorum est atteint.

CA-2021-106

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de la rencontre**
 - 1.1 Vérification du quorum et mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 août 2021**
- 3. Vacances à des postes d'administrateurs**
- 4. Nomination d'administrateurs sur les comités**
 - 4.1 Assignation des nouveaux membres sur les comités du conseil
 - 4.2 Comité consultatif du transport
- 5. Consultation relative au Lab-École**

6. **Projet de Centre de la petite enfance (CPE)**
7. **Amendement au PTRDI (Rénovation à l'école Mont-Valin et secteur primaire à Charles-Gravel)**
8. **Plan quinquennal des investissements 2021-2026**
9. **Autorisation de consultation – Règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction**
10. **Autorisation de transmission de demandes de subvention pour le remplacement de l'école Saint-Isidore**
11. **Autorisation de transmission de demandes de subvention pour les projets d'agrandissement des gymnases des écoles Saint-Cœur-de-Marie, Des Quatre-Vents et de L'Odyssee Lafontaine**
12. **Rapport de plainte du protecteur de l'élève 1**
13. **Rapport de plainte du protecteur de l'élève 2**
14. **Période de questions**
15. **Clôture de la rencontre**

ADOPTÉE

CA-2021-107

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la rencontre du 31 août 2021.

ADOPTÉE

CA-2021-108

Vacances à des postes d'administrateurs

Le 27 août 2021, le secrétariat général du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu copie d'un courriel de M. Nicolas Laflamme, administrateur parent représentant le district 4, contenant sa démission de son poste avec effet immédiat, pour motif qu'il n'a plus d'enfant fréquentant le CSSRDS.

Le 1^{er} septembre 2021, le secrétariat général du CSSRDS a reçu copie d'un courriel de M. Carl Bergeron, administrateur parent représentant le district 3, contenant sa démission de son poste avec effet immédiat, pour motif que ses nouvelles fonctions lui prendront plus de temps et en raison de la nouvelle gouvernance scolaire.

Le 20 octobre 2021, le secrétariat général du CSSRDS a reçu copie d'un courriel de Mme Lisa Gagné-Claveau, administratrice membre du personnel représentant le personnel de soutien, contenant sa démission de son poste avec effet immédiat, pour motif que ses attentes envers son rôle ne sont pas représentatives de celui-ci.

Le 6 octobre 2021, lors d'une rencontre du comité de parents, Mme Christine Doré a été élue administratrice représentant le district 4 et M. Éric Bilodeau a été élu administrateur représentant du district 3.

En date du 22 octobre 2021, deux postes d'administrateurs restent vacants, soit le poste d'administrateur membre du personnel enseignant, et le poste d'administrateur membre du personnel de soutien.

Il est proposé de faire une vidéo promotionnelle afin de stimuler l'intérêt des candidats potentiels dans le but de pouvoir les postes vacants au conseil d'administration.

CA-2021-109

Nomination d'administrateurs sur les comités / Assignation des

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire a institué, de par son règlement Régie interne de l'organisation, les trois comités obligatoires du conseil, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Considérant le

comblement de deux postes vacants et suivant le sondage d'intérêt effectué auprès des nouveaux membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation, une proposition d'assignation leur est soumise.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'institution des trois comités du conseil;

CONSIDÉRANT que le règlement Régie interne de l'organisation établit la composition de ces comités entre trois (3) et cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT le mode d'assignation prévu au règlement Régie interne de l'organisation (article 6.5);

CONSIDÉRANT le sondage d'intérêt effectué auprès des nouveaux membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation;

CONSIDÉRANT la proposition du comité de gouvernance et d'éthique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

D'ASSIGNER les nouveaux membres sur les comités du conseil ainsi :

Comité de vérification :

- Mme Christine Doré (parent)

Comité des ressources humaines :

- M. Éric Bilodeau (parent)

ADOPTÉE

CA-2021-110

Nomination d'administrateurs sur les comités / Comité consultatif du transport

L'article 188 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire, lorsqu'il organise du transport, doit instituer un comité consultatif de transport. Ce comité est institué par le règlement Régie interne de l'organisation, lequel réfère à la composition prévue à l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves.

Le projet de loi 40 n'est pas venu modifier le paragraphe 7 de cet article qui stipule que la composition comprend deux (2) postes de conseil d'administration.

CONSIDÉRANT la composition du comité consultatif du transport prévue à l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT que ladite composition prévoit deux sièges pour des représentants du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège suivant la démission de M. Carl Bergeron;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette
et résolu :**

DE NOMMER le membre suivant pour agir à titre de représentant du conseil d'administration sur le comité consultatif de transport :

- M. Christian Fillion

ADOPTÉE

CA-2021-111

Consultation relative au Lab-École

Le conseil d'administration du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay adoptait, le 31 août dernier, une résolution afin d'entreprendre le processus de consultation publique dans le but d'implanter un Lab-École sur son

territoire pour l'école Antoine-de St-Exupéry et de procéder à une refonte des bassins du secteur sud.

Suivant l'adoption du calendrier de consultation, une modification doit y être apportée afin de reporter la date de l'assemblée publique de consultation au 15 janvier 2022.

Aussi, le conseil d'administration doit identifier les personnes qui pourront être entendues à l'assemblée publique de consultation. Des membres du public ont manifesté leur intention d'y faire entendre leur avis. Le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que le conseil d'établissement de chaque école concernée disposent d'un droit de présenter leur avis.

CONSIDÉRANT l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la politique *Maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2021-014 adoptant le plan de mise en œuvre du Lab-École et approuvant les travaux d'analyse en vue de :

- Identifier la vocation future de l'école Antoine-de St-Exupéry qui sera laissée vacante par le départ des élèves vers le Lab-École
- Redéfinir les bassins d'alimentation des écoles du secteur sud de Chicoutimi
- Déménager certains services de classes spéciales ou de services complémentaires de ces mêmes écoles
- Rendre disponible à l'école André-Gagnon le bâtiment de l'école l'Horizon afin de permettre le développement de la pédagogie Montessori.

CONSIDÉRANT les analyses faites et les propositions soumises se trouvant dans le document de consultation portant sur la vocation de l'école Antoine-de St-Exupéry et sur la répartition des bassins et services éducatifs dispensés pour les écoles primaires du secteur sud de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT l'adoption du calendrier de consultation le 31 août 2021 et la volonté de repousser la date d'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT les demandes de membres du public d'exprimer leur avis lors de l'assemblée publique de consultation;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE PROCÉDER à une modification du calendrier de consultation afin de reporter la date de l'assemblée publique de consultation prévue le 26 octobre au 15 janvier 2022.

QUE les personnes suivantes soient entendues lors de l'assemblée publique de consultation, en plus du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que le conseil d'établissement de chaque école concernée :

- Marc Lalancette et Fanny Maltais
- Mélissa Lemay
- Marc Pelletier et Hélène Côté
- Geneviève Sabourin
- David Morissette
- Jean-Michel Tremblay
- Sarah Castonguay
- Isabelle Thibeault et Dany St-Hilaire
- Samantha Côté

ADOPTÉE

CA-2021-112

Projet de Centre de la petite enfance (CPE)

Suivant l'annonce du ministère de créer des places en service de garde afin de répondre à la demande, le centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu une demande de partenariat afin d'implanter un service de garde subventionné pour que les employés de notre centre de services scolaire puissent en bénéficier.

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay désire se positionner en tant qu'employeur de choix;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu de travail serait bénéfique pour nos employés qui essaient d'obtenir une place en service de garde et ce, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la demande de M. Stéphane Claveau du CPE Les Petits Cailloux pour implanter ce service notamment pour nos employés;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration du CPE Les Petits Cailloux appuyant la démarche avec le Centre de services scolaire;

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau
et résolu :**

DE RÉPONDRE favorablement à la demande de partenariat de M. Stéphane Claveau afin d'implanter un service de garde subventionné pour nos employés;

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer une lettre de soutien au projet, sous réserve d'obtenir la résolution du conseil d'administration du CPE Les Petits Cailloux appuyant la démarche.

ADOPTÉE

CA-2021-113

Amendement au PTRDI
(Rénovation à l'école Mont-Valin et secteur primaire à Charles-Gravel)

En vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit, chaque année, mettre à jour son plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI). Ce plan indique pour chaque établissement, le nom, l'adresse, les locaux du Centre de services scolaire mis à sa disposition, sa capacité d'accueil, les prévisions d'effectifs scolaires et l'utilisation qui en est faite.

Il était prévu que l'école La Carrière subisse des travaux majeurs de rénovation au cours de la prochaine année scolaire et que les écoles Vanier et Des Quatre-Vents en subissent dans les années suivantes. Suivant une modification dans l'échéancier des travaux, l'école Mont-Valin sera rénovée dès cette année et les rénovations à l'école La Carrière sont reportées.

Par conséquent, le CSS des Rives-du-Saguenay désire amender le PTRDI déjà adopté en décembre 2020 et amendé en juin 2021 pour l'année scolaire 2021-2021 ainsi que l'acte d'établissement des écoles Mont-Valin et La Carrière. Le comité de parents, l'ensemble des municipalités dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire ainsi que les conseils d'établissement concernés ont été consultés.

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles élaboré conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser les élèves de l'école Mont-Valin pour la durée des travaux majeurs de rénovation au cours de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des différentes instances concernées;

**Il est proposé par M. Pierre-Luc Dufour
et résolu :**

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 amendé tel que déposé;

D'ADOPTER l'acte d'établissement de l'école Mont-Valin;

D'ADOPTER l'acte d'établissement de l'école La Carrière.

ADOPTÉE

CA-2021-114

Plan quinquennal des investissements 2021-2026

Annuellement, un plan quinquennal des investissements est élaboré par le Comité des ressources immobilières et mobilières en vue de définir la priorisation des travaux à réaliser à l'intérieur du parc immobilier, et ce, dans le respect des montants alloués par le ministère.

CONSIDÉRANT le plan pluriannuel d'investissements requis pour établir les priorités de l'entretien, l'amélioration, la transformation et le maintien d'actifs du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que ce plan est révisé annuellement;

Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :

D'ADOPTER le plan quinquennal des investissements 2021-2026 en réservant le montant jusqu'à maintenant alloué par le ministère de l'Éducation dans les différentes mesures et d'autoriser les modifications nécessaires suivant l'adoption du budget 2021-2022 dans le respect de la priorisation établie.

ADOPTÉE

CA-2021-115

Autorisation de consultation – Règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

À la suite d'un audit du Secrétariat du Conseil du trésor, il a été recommandé d'extraire les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du règlement encadrant ces activités.

Ces lignes de conduite devraient se trouver à l'intérieur d'un cadre de référence de l'organisation.

Par conséquent, le règlement Gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction doit être amendé.

CONSIDÉRANT la recommandation du Secrétariat du Conseil du trésor de créer un cadre de référence indiquant les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la période de consultation nécessaire avant l'adoption dudit règlement;

Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve et résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à entreprendre le processus de consultation prévu en modifiant les dates au calendrier de consultation afin qu'elles soient représentatives de la réalité.

ADOPTÉE

CA-2021-116

Autorisation de transmission de demandes de subvention pour le remplacement de l'école Saint-Isidore

Le ministère met à la disposition des centres de services scolaires une mesure visant le remplacement d'un bâtiment. À la suite d'une étude de vétusté, il a été démontré que le coût de reviens d'une reconstruction de l'école Saint-Isidore serait bénéfique, en considérant les frais d'opération. Bien que l'école actuelle offre

un environnement adéquat pour la pédagogie, le service aux élèves serait bonifié dans un nouvel environnement aménagé selon les nouvelles pratiques.

CONSIDÉRANT qu'il serait plus bénéfique de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment que de rénover celui existant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

**Il est proposé par Mme Christine Doré
et résolu :**

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Éducation une demande de subvention pour le projet de remplacement de l'école Saint-Isidore.

ADOPTÉE

CA-2021-117

Autorisation de transmission de demandes de subvention pour les projets d'agrandissement des gymnases des écoles Saint-Cœur-de-Marie, Des Quatre-Vents et de L'Odysée Lafontaine

Pour faire suite à la correspondance du ministère de l'Éducation concernant le dépôt des demandes d'ajout d'espace, une analyse de l'occupation des locaux a été complétée. Selon le programme fonctionnel, les écoles ne disposent pas d'un gymnase adéquat et le Service des ressources matérielles souhaite acheminer une demande d'ajout d'espace des gymnases à l'école Saint-Coeur-de-Marie, Des Quatre-Vents et De L'Odysée Lafontaine.

CONSIDÉRANT qu'après analyse du programme fonctionnel et technique du ministère, il est nécessaire d'obtenir davantage d'espace pour des gymnases;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du conseil des ressources matérielles et des ressources informationnelles;

**Il est proposé par M. Éric Bilodeau
et résolu :**

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Éducation une demande de subvention pour le projet d'agrandissement des gymnases des écoles Saint-Coeur-de-Marie, Des Quatre-Vents et de L'Odysée Lafontaine.

ADOPTÉE

CA-2021-118

Ouverture d'un huis clos

**Il est proposé par Mme Jeanne Blackburn-Murray
et résolu :**

D' OUVRIR un huis clos, il est 20h15.

ADOPTÉE

CA-2021-119

Fermeture d'un huis clos

**Il est proposé par M. Jean-Charles Fortin
et résolu :**

DE CLORE le huis clos, il est 20h23.

ADOPTÉE

CA-2021-120

Rapport de plainte du protecteur de l'élève 1

Le protecteur de l'élève a été interpellé conformément au règlement Procédure d'examen des plaintes. La plainte a été jugée non recevable. Cependant, le protecteur de l'élève présente son rapport qui en découle à huis clos, compte tenu de la nature confidentielle d'une plainte.

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la résolution DG-2020-28 désignant Mme Sylvie Bélanger à titre de Protecteur de l'élève substitut;

CONSIDÉRANT la plainte formulée au Protecteur de l'élève par un parent d'élève;

CONSIDÉRANT l'avis écrit du Protecteur de l'élève substitut quant au bien-fondé de la plainte et quant à ses recommandations;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de l'avis du Protecteur de l'élève;

**Il est proposé par M. Christian Fillion
et résolu :**

DE PRENDRE acte de l'avis du Protecteur de l'élève

DE MANDATER la direction générale afin d'assurer le suivi de la recommandation du Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE

CA-2021-121

Rapport de plainte du
protecteur de l'élève 2

Le protecteur de l'élève a été interpellé conformément au règlement Procédure d'examen des plaintes. La plainte a été jugée non recevable. Cependant, le protecteur de l'élève présente son rapport qui en découle à huis clos, compte tenu de la nature confidentielle d'une plainte.

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CONSIDÉRANT la résolution DG-2020-28 désignant Mme Sylvie Bélanger à titre de Protecteur de l'élève substitut;

CONSIDÉRANT la plainte formulée au Protecteur de l'élève par un parent d'élève;

CONSIDÉRANT l'avis écrit du Protecteur de l'élève quant au bien-fondé de la plainte et quant à ses recommandations;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de l'avis du Protecteur de l'élève;

**Il est proposé par Mme Marie-Josée Villeneuve
et résolu :**

DE PRENDRE acte de l'avis du Protecteur de l'élève;

DE MANDATER la direction générale afin d'assurer le suivi de la recommandation du Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE

CA-2021-122

Période de questions

Aucune question.

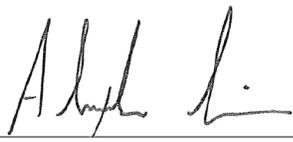
CA-2021-123

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par Mme Christine Doré
et résolu :**

DE CLORE la rencontre. Il est 20h26.

ADOPTÉE



Le président



Le secrétaire général